



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 320E SESSION

SYNOPSIS

Date 17/05/2021 – 21/05/2021

Type d'activité Monitoring

Lieu Vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/ Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Examiner des rapports nationaux pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2021 de la Charte révisée.
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées.
 - Examiner le projet de proposition de questions ciblées pour les rapports nationaux (conclusions 2022/XXII-3).
 - Examiner les projets de modification du règlement et des méthodes de travail.
 - Organiser un échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Résultat

- 1) Au cours de l'échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les sujets suivants ont notamment été abordés : les questions générales de coopération et de synergie entre le Comité et le Commissaire, le droit à la santé, y compris en relation avec COVID-19, à la lumière du récent document thématique publié par le Commissaire et sur la base des propres travaux du Comité, tels que les déclarations sur COVID-19.
- 2) Le Comité a adopté la décision sur le bien-fondé de la réclamation suivante :
 - Confédération générale du travail (CGT) et Confédération française de l'encadrement-CGC (CFE-CGC) c. France
Réclamation n° 149/2017
- 3) Le Comité a fait le point sur la situation de la réclamation suivante :
 - Centre européen des droits des Roms (CEDR) c. Belgique
Réclamation n° 195/2020
 - Unione Nazionale Dirigenti dello Stato (UNADIS) c. Italie (à confirmer)
Réclamation n° 147/2017
 - Forum européen de la jeunesse (FEJ) c. Belgique
Réclamation n° 150/2017
- 4) Le Comité a examiné les modalités des rapports écrits à venir (2021) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées.
- 5) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et les conclusions 2021 de la Charte révisée.
- 6) Le comité a examiné le projet de proposition de questions ciblées pour les rapports nationaux de l'année prochaine.
- 7) Le Comité a adopté les projets de modification du Règlement et des Méthodes de travail.

**Conclusions/
Suivi**

Le Comité a donné instruction au Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de finaliser la conclusion provisoire adoptée par les sous-comités ;
- de procéder à l'organisation des réunions et des rapports écrits pour l'exercice 2021 sur les dispositions non acceptées ;
- de diffuser les questions ciblées aux États, ainsi que les demandes de rapport pour l'année prochaine, dès que possible après la session de mai ;
- de finaliser les projets de modification du règlement et des méthodes de travail.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint